

BOIS ET FORETS

de Poitou-Charentes



Retrouvez tous nos articles sur le site
www.crpf-poitou-charentes.fr



La tonnellerie charentaise en tête de la production mondiale

Technique



La replantation des peupliers doit être planifiée dès la vente des bois..... 2

Juridique



Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier..... 3

Economique



La tonnellerie charentaise en tête de la production mondiale... 4

Essences



Le tremble, un peuplier forestier colonisateur..... 5

Environnement



La maladie des bandes rouges compromet l'avenir du pin laricio 6/7

Interview



Un propriétaire forestier s'engage dans des mesures environnementales grâce à la LGV..... 8/9

Ce numéro contient encarté
un article sur la responsabilité
civile forestière et les élections du CRPF

3 numéros par an



La replantation des peupliers doit être planifiée dès la vente des bois

Le populteur qui souhaite nettoyer pour reboiser une peupleraie après son exploitation, doit prendre en considération deux éléments : le bois restant au sol (rémanents d'exploitation) et les souches. La restauration du terrain peut être financièrement élevée et grever la rentabilité finale du boisement. Pour faciliter cette remise en état, son organisation doit être prévue dès la mise en vente des bois.

La commercialisation du peuplier concerne avant tout le bois d'œuvre avec les qualités déroulage et sciage. La grume s'arrête généralement au niveau d'un diamètre de 25 cm. On parle alors du diamètre fin bout. Reste l'ensemble des branches et du tronc situé au-dessus du fût. Ces sous-produits peuvent être commercialisés soit pour la papeterie soit pour le bois énergie. Dans le premier cas, le diamètre fin bout est d'environ 7 cm. Le bois restant au sol se trouve alors considérablement diminué. La vente de la papeterie se négocie au moment de l'achat des bois. La plupart des exploitants forestiers assurent sa récolte. Le coût du broyage des rémanents restant au sol oscille entre 800 et 1 000 €

de l'hectare HT. Cette opération comprend également l'arasage des souches.

Si les rémanents ne sont pas valorisés par la papeterie, ils peuvent être transformés en bois énergie, sous forme de plaquettes (broyats de quelques centimètres). L'ensemble du bois est alors regroupé au bord de la parcelle pour être déchiqueté par un broyeur alimenté par un grappin. Le nettoyage de la parcelle est quasiment complet. Un gyrobroyeur léger est suffisant pour traiter les quelques branches ou ligneux (frêne...) subsistant sur le terrain. Le montant engagé pour la remise en état n'est plus que de 150 à 200 €/ha. Dans tous les cas, cette solution nécessite un volume assez conséquent ainsi qu'une desserte suffisante de la parcelle pour acheminer le broyeur et évacuer les plaquettes. En marge de l'exploitation du bois d'œuvre, il est possible de faire appel à un autre prestataire pour la récupération de ce bois énergie. Mais cette opération doit être organisée dès la mise en vente du lot de peuplier. Dans l'idéal, le débardage des grumes et la sortie des rémanents doivent être réalisés conjointement.

Le dessouchage complet est à éviter. Il engendre toujours des coûts élevés et perturbe le sol. Il est recommandé, si possible, de conserver les écartements initiaux entre les arbres et de replanter sur les anciennes lignes de plantation. Les plants sont alors intercalés entre les souches. Il est en revanche utile de profiter du broyage lourd des rémanents pour araser celles-ci, notamment lorsque les nouveaux rangs de plantation ne peuvent pas coïncider avec les anciens. Ceci facilitera les entretiens futurs. Par ailleurs cet arasage évite l'apparition de vigoureux rejets de peuplier et permet une disparition rapide de l'ensouchement.

Il est toujours utile de rappeler que l'exploitation et le débardage ne doivent pas s'effectuer sur un terrain gorgé d'eau afin d'éviter les profondes ornières et un tassement du sol entraînant des coûts supplémentaires de remise en état. Ils sont toujours préjudiciables à la bonne croissance des plants.

Alain Rousset

Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier



En Poitou-Charentes, un propriétaire forestier possède en moyenne 4 parcelles cadastrales pour une surface totale d'environ 1,5 ha. Il est courant de rencontrer des propriétés très morcelées constituées de nombreuses parcelles contiguës qui forment ainsi un îlot. Il est alors possible de réduire le nombre de numéros cadastraux en fusionnant celles-ci. Cette démarche volontaire permet d'obtenir des parcelles de surface plus intéressantes pour la gestion, la vente ou lors d'une succession. En effet, des petites parcelles sont parfois oubliées lors de la rédaction des actes.

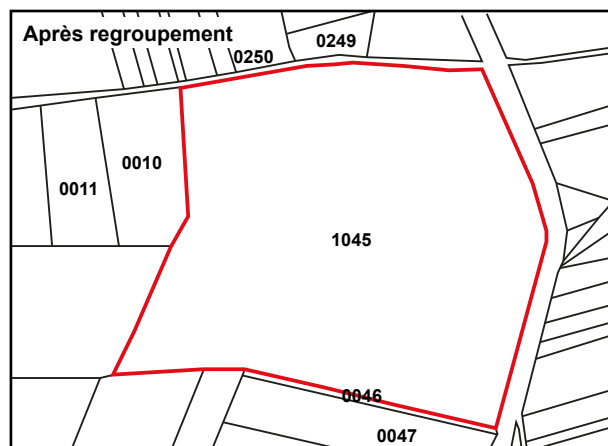
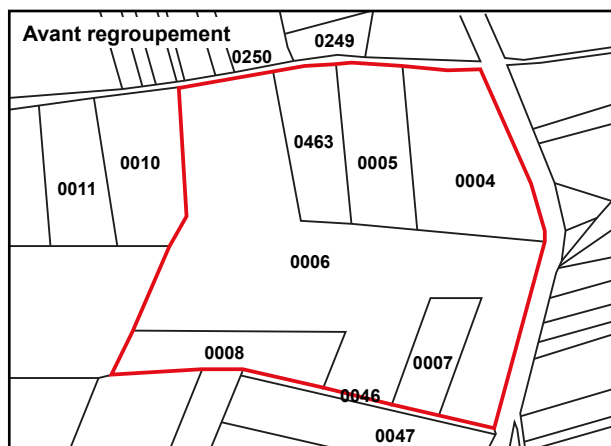
Cette démarche est simple et gratuite. Le propriétaire doit remplir

en deux exemplaires le formulaire N° 6505 disponible auprès du service du cadastre. Cependant plusieurs critères sont à respecter. Les parcelles doivent se situer sur la même commune, la même section cadastrale, le même lieu-dit. Elles doivent présenter des conditions de publications identiques (toutes publiées ou toutes non-publiées au service de publicité foncière) et des conditions de statut juridique identiques (grevées d'aucune charge ou uniquement de servitudes). Elles doivent aussi relever du même compte de propriété. Par exemple, les parcelles appartenant en bien propre au conjoint ne pourront pas être fusionnées avec celles appartenant au couple.

Ce changement est effectif après enregistrement aux hypothèques et confirmation des nouveaux numéros par courrier. Il est impératif de conserver ce document qui sera utile au notaire afin de retracer l'histoire de la propriété pour les futures mutations. Ces modifications seront consultables sur le site internet du cadastre selon un délai variant de 1 à 6 mois en fonction des départements.

Si le regroupement de parcelles cadastrales est gratuit, la division de celles-ci dans le cadre d'une succession ou d'une vente nécessitera l'intervention d'un géomètre afin d'établir un document d'arpentage.

Esthelle Mercier
David Lenoir



Dans cet exemple six parcelles ont été regroupées sous un seul numéro.



La tonnellerie charentaise en tête de la production mondiale

Les tonneliers charentais produisent à eux seuls 60 % des barriques fabriquées en France et 30 % de la production mondiale. Au niveau national et en 2014, une cinquantaine d'entreprises ont réalisé environ 500 000 fûts pour un chiffre d'affaires de 342 millions d'euros. Les deux tiers de cette production sont destinés à l'exportation principalement vers les États Unis. Cette industrie transforme annuellement 265 000 m³ de grumes, soit à peine 10 % de la récolte totale française de chêne. Les billons de qualité tonnellerie sont, après tri, payés en moyenne 500 €/m³ entrée usine. Ce prix élevé participe à l'augmentation du cours du chêne sur pied observée depuis deux ans.

Pour être transformée en tonneaux, une bille de chêne doit avoir



Les merrains doivent sécher 24 mois pour les barriques à vin et 36 mois pour le Cognac.

un diamètre minimum de 40 cm, être de droit fil, sans nœuds et avoir une longueur minimum de un mètre. La partie saine des billes comprenant un grave défaut comme la gélivure peut quand même être utilisée. Les grumes sélectionnées sont découpées en billons de 1 m ou 1,10 m pour faire des barriques standards de 225 litres ou de 350 litres. Ces billons sont fendus en quartiers étroits puis sciés pour réaliser les merrains. Ce sont des sciages de 32 mm d'épaisseur et d'une largeur comprise entre 6 et 13 cm. Après séchage à l'extérieur pendant 2 ou 3 ans selon la destination des barriques, les merrains sont usinés par les tonneliers pour fabriquer les douelles. Pour réaliser les fûts, ces éléments de base sont ajustés, assemblés, cintrés et maintenus à l'aide de cercles métalliques. Les fonds sont constitués de merrains plus courts. En moyenne, 4,5 m³ de grumes fournissent 1 m³ de merrain qui permettra la réalisation d'environ 10 fûts standards. On fabrique donc deux barriques avec un mètre cube de grume. Le merrain sec se vend plus de 3 000 €/m³, il compte donc presque pour moitié dans le prix d'une barrique qui se négocie en moyenne 700 €.

Les merrandiers indépendants sont de moins en moins nombreux. En effet, les tonneliers produisent aujourd'hui eux-mêmes les deux tiers de leurs merrains. Ils ont racheté ou créé leurs unités de production pour être moins dépendants d'un produit nécessitant au moins deux ans de séchage. La plupart de leur approvisionnement provient d'entreprises d'exploitation forestière qui ont trié les billes aptes à cet usage.

Actuellement, 70 % du volume utilisé en France est originaire des forêts domaniales, alors que celles-ci ne représentent que 10 % des surfaces boisées. La sylviculture du chêne pratiquée dans ces forêts depuis plus d'un siècle montre aujourd'hui ses résultats en termes de volume et de qualité. En forêt privée, la sylviculture du chêne doit continuer à progresser pour que les propriétaires forestiers augmentent à terme leur contribution au succès de cette filière.

Jean-Marc Demené

Remerciements à M. Romuald Gatard, de la société Tonnellerie Merranderie Réunies à Genouillac en Charente pour son aimable collaboration.



Le tremble, un peuplier forestier colonisateur

Le tremble de son nom latin *Populus tremula* est un peuplier naturellement présent dans les massifs forestiers de Poitou-Charentes. Son aire de répartition s'étend dans toute l'Eurasie, des plaines jusqu'à 1300 m d'altitude, à l'exception du bassin méditerranéen. Comme tous les peupliers, il a une croissance juvénile très rapide et préfère les sols humides. Mais cette variété n'a jamais retenu l'attention des forestiers.

Il n'est pas rare de trouver des trembles morts en forêt car la longévité de cet arbre n'excède pas 80 ans. Le tremble, très exigeant en lumière, profite de trouées pour se développer. On le retrouve donc rarement en peuplements purs mais plutôt en bouquets. Ses graines cotonneuses se dispersent très loin avec le vent et ses drageons lui permettent d'occuper l'espace très vite après une coupe. Les trouées, clairières, lisières et brûlis sont ses terrains de prédilection. Son caractère colonisateur n'est pas toujours apprécié par les forestiers qui préféreraient voir leurs terrains délaissés reconquis par des essences plus « nobles ».

Il peut avoir sensiblement les mêmes utilisations que les autres



Ses feuilles au pétiole aplati tremblent au moindre souffle d'air d'où le nom de tremula (qui tremble).

peupliers (sciage, pâte à papier...). Médiocre bois de chauffage, il fait néanmoins un très bon bois de boulange (four à bois traditionnel). De manière plus anecdotique, les églises russes sont souvent couvertes de bardeaux en tremble ce qui leur donne une couleur argentée avec le temps. Aujourd'hui encore la phytothérapie utilise les fleurs et les bourgeons du tremble dans le traitement de l'anxiété. En apiculture, il a aussi des atouts : la résine présente sur ses bourgeons au printemps permet aux abeilles la fabrication de propolis très tôt

en saison. Les amateurs de champignons trouveront des morilles sous leur frondaison.

En revanche, il est vivement conseillé d'éliminer les trembles dans les zones où le Pin maritime est présent, car il participe au développement de la rouille courbeuse du pin.

Isabelle Barranger



La maladie des bandes rouges

Le pin laricio a été massivement planté en France durant les années 1980 et 1990. Reconnu pour la qualité de son bois, sa rectitude et sa vigueur, il couvre aujourd'hui plus de 180 000 hectares dans notre pays.

Depuis les années 2000, les plantations de ce pin ont fortement diminué car les forestiers se posent de nombreuses questions sur l'avenir de cette essence. En effet, un problème sanitaire émergeant, la maladie des bandes rouges, affecte fortement les peuplements. Connue depuis longtemps, cette maladie

présente dans le monde entier, atteint principalement les pins. Cependant, ce n'est que depuis le milieu des années 1990 qu'elle pose de graves problèmes en France.

La maladie des bandes rouges est due à deux champignons génétiquement très proches : *Dothistroma septosporum* et *Dothistroma pini*. Si le premier est présent sur l'ensemble du territoire français, *Dothistroma pini* se trouve uniquement dans le quart Sud-Ouest de la France. Dans notre région, ces deux agents peuvent cohabiter sur un même arbre voire sur une même aiguille.

La fructification de ce champignon se déroule en fin d'hiver et au début du printemps. Au cours de la période de végétation, les spores sont disséminées à courte distance par temps pluvieux et sont déposées sur les aiguilles saines. Après germination, le mycélium pénètre les tissus par les stomates. A l'automne ou l'hiver suivant, des taches jaunes apparaissent sur les aiguilles. S'en suit une annélation de couleur rougeâtre qui entraîne le dessèchement des parties supérieures des aiguilles et leur chute.

Les dommages sont souvent

plus importants dans les parties inférieures des houppiers car ce champignon préfère les milieux confinés. Cette maladie n'entraîne pas ou très peu de mortalité dans les peuplements concernés. Elle a cependant un impact fort sur la croissance des arbres tant en diamètre qu'en hauteur et remet en question l'avenir des boisements. Dans certains peuplements fortement atteints, la croissance est pratiquement nulle.

Les éclaircies quant à elles peuvent être réalisées dans les peuplements qui ont une bonne

Ailrance
FORÊTS BOIS

Sylviculture
Commercialisation des bois
Conseil

Agence des Charentes
05 40 120 220

Agence Poitou - Val de Loire
05 40 120 250

Distributeur de plants **Forelite**

INTERNATIONAL PAPER

COMPTOIR DES BOIS DE BRIVE

**« Le Partenaire des
Propriétaires Forestiers »**

Achat de bois sur pied
Aide et conseil
Exploitation Forestière
Valorisation des produits forestiers

32 rue de la Caronnière
ZA du Planty
86300 CHAUVIGNY
05 49 42 94 57 ou 06 07 57 20 08
Mail : cbb@ipaper.com



compromet l'avenir du pin laricio



Sur les arbres fortement attaqués ne subsistent que les aiguilles de l'année.

vigueur avant la fermeture du couvert. L'élagage, s'il peut réduire le développement de la maladie, reste toutefois un investissement risqué. Les nouvelles plantations en pin laricio ne doivent être réalisées que sur les stations optimales et en dehors des zones humides et confinées. Toutefois, elles sont déconseillées à proximité de peuplements infectés.

D'ores et déjà, il est recommandé de ne plus planter dans les secteurs très impactés de Sologne et du Sud-Ouest. Fait aggravant, le pin laricio est très sensible à d'autres problèmes sanitaires tels que la chenille processionnaire du pin et à un autre champignon, le *Sphaeropsis sapinea*. En 2014, suite à un orage de grêle, ce pathogène a entraîné la mortalité et l'exploitation d'une centaine d'hectares

de laricio en forêt Domaniale de Moulière, à l'Est de Poitiers.

Dans l'hémisphère Sud, la maladie des bandes rouges a fortement impacté les pins. Ceci a souvent conduit à arrêter les plantations de pin de Monterey (*Pinus radiata*).

Jean-Michel Mounier



Il n'existe aujourd'hui aucun produit fongicide homologué pour traiter la maladie des bandes rouges (photo DSF).



Un propriétaire forestier s'engage dans des



M. Nivet assure la gérance du groupement forestier familial de la Forêt de la Boixe, d'une surface de 220 ha près de Mansle en Charente. Le groupement a choisi de s'engager dans la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales proposées par les sociétés COSEA / LISEA, constructeur et concessionnaire de la ligne LGV Sud-Europe-Atlantique. Cette décision a permis de contractualiser, pour une durée de 45 ans, environ 30 ha sous forme d'îlots de sénescence* sur des peuplements âgés d'un peu moins de 100 ans encore abîmés par la tempête de 1999.

Bois et Forêts : *Qu'est-ce qui a motivé votre choix ?*

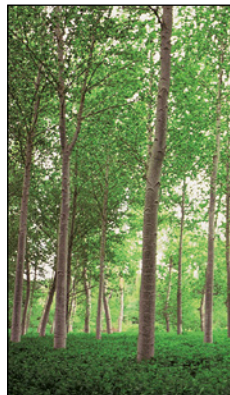
M. Nivet : La terrible tempête de 1999 a fortement diminué le potentiel de production de la forêt, constitué pour l'essentiel de bois de chauffage et de papeterie. Il nous a donc semblé opportun de chercher une autre valorisation en donnant une valeur environnementale à notre patrimoine.

Un autre élément a pesé dans la décision : plus de 35 ha à proximité des surfaces concernées par ce contrat ont fait l'objet d'une coupe récente, et près de cent hectares supplémentaires sont également programmés en coupe. Il en résultera un grand changement en termes de paysage et de milieu. Nous avons souhaité atténuer ces impacts en réservant des surfaces où la biodiversité serait prioritaire sur la production ligneuse. Nous intégrerons ce choix dans un avenant au plan simple de gestion.

La compensation financière proposée en contrepartie de l'engagement nous a évidemment aidé à prendre cette décision.

B. & F. : *Ces mesures de conservation en faveur d'espèces protégées ne semblent elles pas éloignées des préoccupations des propriétaires forestiers ?*

M. N. : L'environnement est aujourd'hui au cœur du métier d'agriculteur que j'ai pratiqué pendant plus de 40 ans sur les parcelles agricoles contiguës à la Forêt de la Boixe. C'est également le cas pour l'activité forestière que j'exerce maintenant. Agroécologie, gestion durable, biodiversité font aujourd'hui partie du langage de l'agriculteur et du forestier. J'ai la chance de vivre au milieu de



Poitou-Charentes :
10 % de la récolte française de peupliers !

SARL Productions Forestières de Bariteau

Achète des plantations de peupliers et des parcelles exploitées ou en friche à reboiser

E-mail : peupliersdupoitou@yahoo.fr
Fax : 01 42 33 02 32



mesures environnementales grâce à la LGV

l'espace agricole et forestier de la Boixe, j'observe mon environnement ainsi que ses évolutions. Cet engagement contractuel pourra contribuer au maintien d'espèces qui ne me sont pas inconnues telles que la Rosalie des Alpes, la Genette, le Circaète, la Barbastelle ou le Pic noir.

B. & F. : *Comment avez-vous perçu cet engagement pour une durée aussi longue ?*

M. N. : Signer un contrat qui vous survivra et obligera les générations futures est toujours une interrogation. Mais le groupement a fait le choix de donner une vocation environnementale à des parcelles à faible potentiel productif en profitant de l'opportunité financière pro-



Les milieux associés à la forêt comme les landes ou les mares peuvent également bénéficier de ces mesures environnementales.

posée pour une période de 45 ans, adaptée aux cycles forestiers.

**Marjorie Niort
David Lenoir**

** ilot de sénescence : peuplement composé d'arbres de faible valeur économique et qui présentent une valeur biologique particulière (gros bois à cavités, vieux bois sénescents...). Il est laissé en évolution libre, sans intervention.*

Remplacement du Directeur au CRPF Poitou-Charentes



Le 1^{er} octobre, Jean-Marie RIGHI a rejoint l'équipe du CRPF Poitou-Charentes en tant que Directeur-adjoint.

Dès le 1^{er} janvier 2016, il assure les fonctions de Directeur en remplacement d'Arnaud GUYON parti diriger les CRPF Pays de Loire et Bretagne.

Âgé de 57 ans, Jean-Marie RIGHI vient du CRPF Limousin où il était Ingénieur responsable du département de la Creuse et animateur du CETEF régional. Il est très attaché à notre région, une partie de sa famille étant originaire du département de la Vienne.



Cours indicatif du bois en Poitou-Charentes

ESSENCE	QUALITÉ	PRIX HT SUR PIED		TENDANCE
/	Papeterie	3 à 9	euros/stère	↘
	Bois de chauffage	7 à 15	euros/stère	→
Châtaignier	Piquet	7 à 12	euros/stère	↗
	Parquet (diamètre > 15 cm)	7 à 10	euros/stère	→
	Billons sciage (diamètre > 22 cm)	12 à 25	euros/stère	↘
Chêne	Traverse	18 à 40	euros/m ³	→
	Charpente	40 à 90	euros/m ³	↗
	Menuiserie	100 à 180	euros/m ³	↗
	Ebénisterie - Merrain	150 à 300	euros/m ³	↗
Peuplier	Elagué	35 à 42	euros/m ³	→
	Non élagué	12 à 18	euros/m ³	↘
Pin maritime	0,5 à 1 m ³	18 à 28	euros/m ³	↘
	+ de 1 m ³	24 à 34	euros/m ³	↘
Pin laricio	0,5 à 1 m ³	24 à 36	euros/m ³	→
	+ de 1 m ³	35 à 55	euros/m ³	→
Douglas	0,5 à 1 m ³	22 à 45	euros/m ³	↘
	+ de 1 m ³	45 à 60	euros/m ³	↘



Les prix indiqués dans ce tableau sont donnés à titre indicatif : il s'agit de fourchettes moyennes données par des professionnels. L'interprétation des chiffres doit rester prudente car le prix varie en fonction de nombreux paramètres (volume du lot, accessibilité...).

Vos prochains rendez-vous forestiers

Contact et renseignements complémentaires : **Isabelle BOISSEAU**

Téléphone : 05 49 52 23 08 - E-mail : poitou-charentes@crpf.fr



DATE	THEME	LOCALISATION
27 avril 2016	La maladie de Lyme	(Puymoyen 16)
13 mai 2016	14 ^{ème} journée de la gestion durable : un mémento sur la biodiversité	16
18 mai 2016	Réchauffement climatique : quelles essences planter ?	79
25 mai 2016	Découverte et sylviculture du Sequoïa sempervirens	16
9 juin 2016	Journée Régionale Peuplier	17
15 juin 2016	La maladie de Lyme	86
7 septembre 2016	Visite Papeterie Saillat	16 / 79
16 septembre 2016	Comment vendre ses bois et les différents débouchés	86
26 septembre 2016	Boisement de terres agricoles	16

ABONNEMENT de SOUTIEN - 2016

à retourner au **CRPF - 15 rue de la Croix de la Cadoue - BP 40110 - 86240 SMARVES**

Nom Prénom

Adresse complète

Commune forestière (pour les propriétaires)

désire s'abonner à **Bois et Forêts de Poitou-Charentes** pour l'année 2016

Signature,

et verse la somme de 10 Euros par chèque bancaire à l'ordre de :

Monsieur l'agent comptable du CRPF.

BOIS ET FORETS

de Poitou-Charentes

Rédaction :

Centre National de la Propriété Forestière
Délégation de Poitou-Charentes
15 rue de la Croix de la Cadoue
BP. 40110 - 86240 Smarves
Tél.: 05 49 52 23 08 - Fax : 05 49 88 59 95
E-mail : poitou-charentes@crpf.fr
Site : www.crpf-poitou-charentes.fr

Directeur de la publication :

J. M. Righi

Rédacteur en chef :

J. M. Demené

Comité de rédaction :

A. Rousset, J.M. Clupeau,
I. Boisseau, J. M. Demené, J.M. Mounier

Comité de lecture :

P. Mercier, P. Chotard
La reproduction des articles parus est soumise
à autorisation.

Conception & Réalisation :

PTLB - Communication - Tél.: 05 49 42 52 53

Impression sur papier certifié :

P. Oudin - 86000 Poitiers
issn : 1168-9803 - Dépôt légal à parution
Tirage 8600 exemplaires
Abonnement : tarif (1 an) :
10 € pour l'année civile (3 numéros)

Les articles présentés ne donnent que des
indications générales.

Avant toute application à un cas particulier,
l'avis d'une personne compétente est conseillé.

Crédit photos :

Michel BARTOLI - CNPF
DSF
CRPF Poitou - Charentes

Centre National de la Propriété Forestière - Délégation de Poitou-Charentes

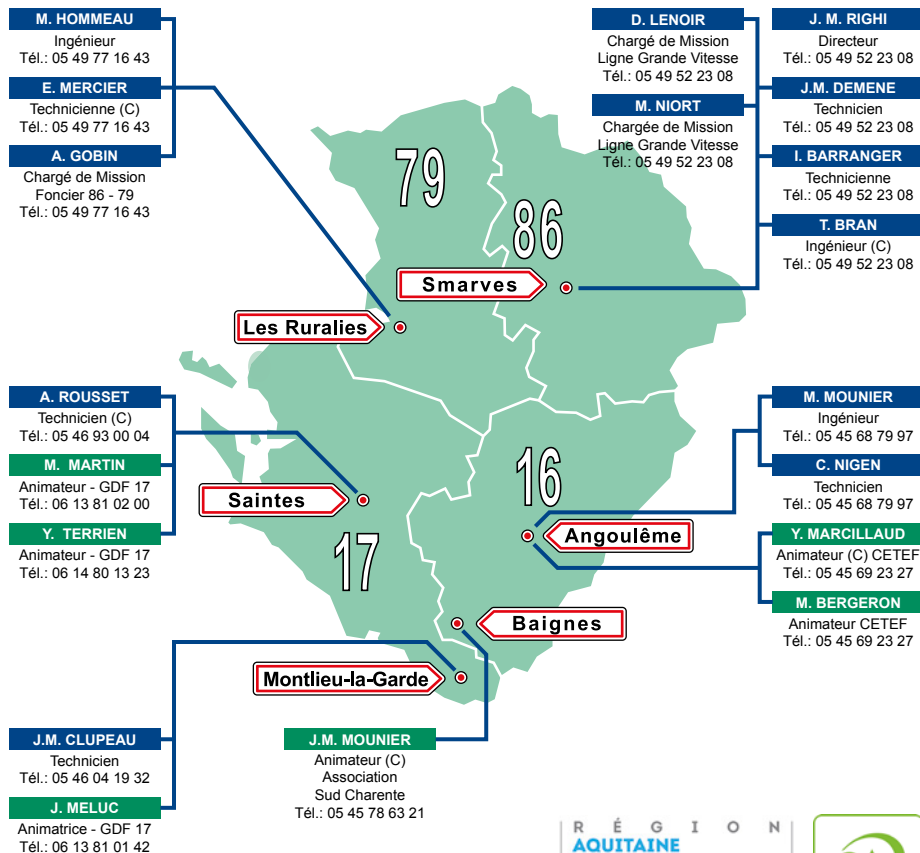
*La Forêt
notre
savoir-faire.*

*Un établissement public, administré
par des sylviculteurs élus, au service
de 200 000 propriétaires de forêt privée.
L'aide à la gestion forestière : c'est le
rôle de nos conseillers de terrain implantés
dans chaque département.*



DES FORESTIERS À VOTRE SERVICE

En bleu, les personnels du CRPF - En vert, les techniciens des structures associatives de développement forestier



(C) Correspondant observateur Département de Santé des Forêts.

« Ce courrier vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers ou si vous souhaitez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées ».

Ce bulletin reçoit le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La Région Poitou-Charentes soutient une mission d'assistance technique à la gestion forestière durable.

R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



P R É F E T DE LA R É G I O N
P O I T O U - C H A R E N T E S

